

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414\_06

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ASSAINISSEMENT : Révision des zonages à l'échelle de la CDC**

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEI Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉRÔME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEI Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

-----  
Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

-----  
Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



**Objet : ASSAINISSEMENT : Révision des zonages à l'échelle de la CDC**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement expose au Conseil communautaire, qu'il y a lieu de réviser le zonage d'assainissement d'un certain nombre de communes de la communauté de communes. Les contrôles diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif ayant été réalisés sur l'ensemble du territoire (1er passage) la collectivité dispose d'une meilleure vision des possibilités de réhabilitation pour les usagers.

De plus, les nouvelles filières compactes ou les micro-stations permettent des mises aux normes qui étaient impossibles avant 2012.

En parallèle, le PLUi en cours d'élaboration a mis en évidence des projets d'extension de réseaux d'assainissement collectif là où ce n'était pas prévu lors des zonages initiaux et/ou inversement des projets qui n'auront pas lieu dans d'autres secteurs.

Pour coller au plus près de cette réalité et des projets à venir, il est proposé de réviser le zonage d'assainissement des communes suivantes :

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| 1. AIGRE (notamment la partie Villejésus) | 13. ORADOUR              |
| 2. ANAIS                                  | 14. PUYRÉAUX             |
| 3. AUNAC-SUR-CHARENTE                     | 15. SAINT-AMANT-DE-BOIXE |
| 4. CELLEFROUIN                            | 16. SAINT-FRONT          |
| 5. CHENON                                 | 17. TOURRIERS            |
| 6. COULONGES                              | 18. TUSSON               |
| 7. FONTCLAIREAU                           | 19. VAL-DE-BONNIEURE     |
| 8. FOUQUEURE                              | 20. VARS                 |
| 9. LUXÉ                                   | 21. VERDILLE             |
| 10. MANSLE                                | 22. VILLOGNON            |
| 11. MONTIGNAC-CHARENTE                    | 23. VOUHARTE             |
| 12. NANCLARS                              | 24. XAMBES               |

Monsieur le Vice-Président propose de consulter des bureaux d'études pour réaliser cette révision de zonage et la mise à enquête publique.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***D'APPROUVER le lancement de la révision du zonage d'assainissement des communes concernées ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

